

POINT DE VUE

Fabienne SANS

Chargée de
Mission -
Interreg III,
SMEAG

Quel est l'état d'avancement du projet ?

Toutes les études prévues dans le projet sont en cours ou terminées. Il s'agit à présent, d'une part de diffuser les recommandations de ces études pour favoriser leur appropriation par les acteurs locaux et, d'autre part, de mettre en œuvre un certain nombre d'actions d'ici fin 2006.

Concrètement, l'Observatoire transfrontalier de la Garonne qui centralise les informations existantes et celles produites dans le projet, sera en ligne sur un site Internet d'ici fin juin. Il permettra une large diffusion des connaissances existantes sur la Garonne.

En terme d'interventions et d'actions sur le fleuve, suite à l'élaboration d'un plan de gestion transfrontalier des déchets flottants, il est prévu d'enlever et de traiter les déchets sur la Garonne aranaise, et côté français, d'intervenir sur l'un des sites majeurs d'accumulation à proximité de la frontière. Il est aussi prévu d'ici la fin de l'année, dès lors que sera achevée l'extension au Val d'Aran du Schéma Directeur d'Entretien Coordonné du lit et des berges, que nous intervenions en partenariat avec les communes et services de l'Etat concernés sur un ou deux sites afin de restaurer ou d'entretenir la végétation des berges du fleuve.

Concernant l'information et la sensibilisation des citoyens, on peut également citer l'organisation d'une réunion publique en juillet 2003 ainsi que la diffusion d'une plaquette. De plus, il est prévu de publier en mai prochain un "Guide transfrontalier de la Garonne". Une journée d'information sur le projet est programmée pour le mois de juin.

Quelles sont les perspectives du projet ?

Ce projet doit se terminer en 2006, et d'ores et déjà les partenaires s'interrogent sur les modalités de pérenniser les acquis de cette coopération. Ils sont convaincus de la nécessité de poursuivre le travail entrepris, puisque la gestion de la Garonne doit et ne peut être que transfrontalière. Les deux prochaines années seront donc l'occasion de réfléchir à l'avenir de la coopération transfrontalière de ce fleuve.

La Garonne, un fleuve sans frontière

La Garonne, grand fleuve des Pyrénées, étale ses eaux sur 575 km, des montagnes espagnoles à l'Océan Atlantique. S'écoulant sur près de 50 km dans le Val d'Aran en Espagne avant de parvenir en France au "Pont du Roy", la Garonne a dessiné, par son cours naturel, un trait d'union culturel, historique et humain important entre les deux pays.

En 1995 les premiers échanges ont lieu entre le Conseil Général du Val d'Aran, le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) et la Généralité de Catalogne. Ils aboutissent à la signature, en juin 2000, d'un protocole d'accord entre les trois partenaires. En Avril 2001, les premiers "Etats Généraux franco-espagnols de la Garonne, fleuve européen" ont lieu à Toulouse. La nécessité d'une gestion globale et coordonnée du fleuve est alors apparue comme un enjeu majeur de sa préservation et de son développement durable.

Suite à cette affirmation commune, un projet d'études et d'actions a été déposé, puis accepté par l'Union européenne, au titre du programme INTERREG III A "France/Espagne".

Ce projet, d'un budget de deux millions d'euros et qui s'étale sur quatre ans, a deux objectifs prioritaires : d'une part mieux connaître la Garonne et partager cette connaissance et, d'autre part, mettre en valeur et protéger le fleuve.

Le projet se décline en 4 grandes orientations :

1. Un outil de centralisation et de mutualisation de l'information

La mise en place d'un "Observatoire transfrontalier de la Garonne" doit permettre de stocker et d'organiser les données existantes ou produites

Benfeld/Erstein/Rhinau/Sainte-Odile/Pays de Bade Lancement du GLCT "Vis-à-Vis"

Le Goupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) "Vis-à-Vis", dont le siège est en France, est opérationnel depuis septembre 2004.

Il est composé de 4 EPCI situés dans le département du Bas-Rhin (Communauté de communes du Rhin, de Benfeld, du pays d'Erstein et de Sainte-Odile) et de communes allemandes du Pays de Bade (Lahr et communes environnantes).

La constitution de ce GLCT fait suite à une coopération multi thématique existant depuis près de 30 ans sur ce territoire transfrontalier où vivent 136 000 habitants (dont 60% côté allemand).

Dès 1976, soit 20 ans avant la signature de l'Accord de Karlsruhe*, les collectivités partenaires du GLCT ont engagé des actions de coopération dans le cadre d'une "Communauté d'intérêts" : tourisme, vie associative, lignes de bus, etc.

Si la mise en place de la structure permet de simplifier la gestion de ces actions, prises en



dans le cadre du projet.

2. Un programme d'études pour mieux connaître la Garonne, son fonctionnement et ses usages

Afin d'améliorer la connaissance de la Garonne, fleuve qui recèle encore de nombreuses interrogations, un programme d'études a été mis en place. Il concerne notamment le recensement des ressources superficielles et souterraines, l'étude comparée de la vulnérabilité des usages et écosystèmes, l'analyse de la dynamique fluviale et des espaces inondables, et la construction d'un réseau de mesure hydrométrique transfrontalier.

3. Un plan d'actions pour la protection des écosystèmes fluviaux

Les trois priorités sont l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Entretien Coordonné du lit et des berges, la mise en place d'une gestion coordonnée des déchets flottants et de leurs traitements, et la volonté d'aboutir à un plan de gestion unique des sites Natura 2000.

4. Une politique d'information et de sensibilisation des citoyens

Rapprocher les citoyens, usagers ou riverains, de leur fleuve et les rendre acteurs de sa préservation et de son développement est un autre objectif majeur du projet.

Pour en savoir plus : www.smeag.fr

charge antérieurement par les membres, il doit avant tout permettre de passer à une nouvelle étape, en étudiant la faisabilité d'un pont sur le Rhin et de lignes de transports publics transfrontaliers en partenariat avec le département.

Le GLCT a également vocation à poursuivre la coopération existante.

Il est, à ce titre, chargé de :

- l'organisation de manifestations culturelles, sportives et touristiques,
- de l'édition d'un calendrier de ces manifestations,
- de la promotion des activités et échanges franco-allemands entre associations et entre établissements scolaires.

Depuis septembre, les élus et les techniciens se sont réunis afin de définir le programme de travail du GLCT et d'envisager ses prochaines actions (notamment dépôt de dossiers Interreg, création d'un site internet...).

* qui définit le régime des GLCT



FICHE TECHNIQUE



Les Eurodistricts à la frontière franco-allemande

La démarche "Eurodistrict" a été lancée en janvier 2003 par les Gouvernements français et allemand, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée : "Nous soutenons la création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl, bien desservi, ayant vocation à explorer de nouvelles formes de coopération [transfrontalière] [...], et appelons à la mise en place d'autres Eurodistricts". Les Eurodistricts sont des projets pilotes, reposant sur les stratégies élaborées au niveau local, pour répondre aux besoins des citoyens.

Quatre Eurodistricts sont actuellement en phase de constitution. Leur mise en place repose sur un dialogue entre, d'une part, les collectivités françaises et allemandes concernées, qui ont la responsabilité d'élaborer leur projet d'Eurodistrict, et, d'autre part, les autorités nationales, représentées par les Ministres délégués aux Affaires étrangères, qui se sont engagées à accompagner et à soutenir ces projets. C'est pourquoi les premiers travaux des quatre territoires franco-allemands candidats ont porté sur la définition du périmètre et des thématiques de travail propres à leur Eurodistrict.

Strasbourg-Ortenau (850 000 habitants) :

Cet Eurodistrict regroupe la Communauté urbaine de Strasbourg et l'Ortenaukreis. Il doit permettre "une accélération des projets concernant Strasbourg" et a "vocation [...] à accueillir des institutions européennes"*. Les partenaires envisagent de formaliser leur coopération via une convention.

Sarrebrücken-Moselle Est (600 000 habitants) :

Cet Eurodistrict correspond au territoire de l'association Zukunft Saar-Moselle-Avenir (Sarrebriicken, Sarreguemines, Freyming-Merlebach et Forbach) et doit permettre de passer à une nouvelle étape de coopération. Il a reçu le soutien du Land de Sarre.

REGIO PAMINA (1,5 millions d'habitants) :

Les membres du GLCT REGIO PAMINA (Palatinat, Mittel Oberrhein (Karlsruhe) et Nord-Alsace) souhaitent franchir une nouvelle étape dans leur coopération en créant un espace de vie commun et en mettant en réseau les collectivités partenaires, en l'absence d'agglomération transfrontalière sur ce territoire.

Région Freiburg/Centre et sud Alsace (1,25 millions d'habitants) :

Cet Eurodistrict, qui fait suite à une coopération engagée depuis 2000 entre Freiburg et Colmar, concerne les territoires de la "Regio Freiburg" et de quatre pays français : le Grand Pays de Colmar, le Pays de la Région Mulhousienne, le Pays Rhin-vignoble-Grand Ballon et le Pays d'Alsace centrale. Il a comme objectif de faire de l'espace concerné une région transfrontalière dotée d'une identité régionale commune.

* Déclaration commune du 22 janvier 2003.

PUBLICATIONS

■ Publication sur le droit des relations transfrontalières

Le numéro 2004/3 des *Annales de Droit de Louvain** publie les résultats d'une journée d'études sur le droit des relations transfrontalières entre autorités régionales ou locales relevant d'Etats différents. La journée était organisée par le Groupe d'Etude du Droit Administratif de l'Intégration Européenne (GEDAIE) en collaboration avec le Centre de Documentation et de Recherche Européennes (CDRE).

* Editions Bruylant, Bruxelles.

Pour en savoir plus : www.bruylant.be

ZOOM SUR UN SITE



<http://www.interreg-caraibes.org>

Le site web consacré au programme Interreg IIIB de l'Espace Caraïbes (Martinique, Guadeloupe, Guyane) est en ligne sur Internet en version bilingue français et anglais.

Ce site propose des explications générales sur le programme avec l'ensemble des documents de référence téléchargeables, des informations utiles pour monter un projet, des exemples de projets approuvés, etc. Un forum de discussion a également été mis en place.

LES DERNIERES NOUVELLES DE LA MOT

■ Assemblée Générale de la MOT - 15 et 16 juin 2005 à Bayonne

La prochaine Assemblée Générale de la MOT aura lieu les 15 et 16 juin 2005 à Bayonne en présence de Pierre MIRABAUD, Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Le réseau de la MOT sera accueilli par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques. La conférence-débat du mercredi soir sera l'occasion de discuter des projets transfrontaliers menés sur le territoire d'accueil, de s'exprimer sur des questions d'actualité, de prendre connaissance du rapport de la "Mission Alain LAMASSOURE" et de débattre sur les perspectives qu'il ouvre pour donner une nouvelle impulsion à la coopération transfrontalière.

■ Compte-rendu - "La Coopération Culturelle Transfrontalière" - Paris - 24 mars 2005



La MOT et le Relais Culture Europe ont organisé un séminaire pour présenter les résultats d'une étude* menée en 2004 sur les projets culturels transfrontaliers dans les programmes Interreg III A. L'étude a permis dans une première phase quantitative de recenser tous les projets culturels engagés entre 2002 et 2004. La seconde phase a porté sur l'analyse précise de quelques projets. La journée d'information et d'échange du 24 mars a réuni plus de 80 participants qui ont partagé leurs expériences et questions autour de la coopération culturelle transfrontalière. Le séminaire a permis la présentation de l'étude et de zoomer sur des projets illustrant les bonnes pratiques. Le séminaire s'est conclu par une intervention de la DATAR et du Ministère de la Culture sur les perspectives de cette coopération après 2006.

* La première partie de l'étude est disponible sur le site de la MOT www.espaces-transfrontalières.org, rubrique "Actualité". La version complète sera prochainement en ligne.